

Compte-rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2019

Etaient présents : M^{mes} et MM. : Mireille Bessaa (Adjointe), Pierre Corade (Maire), François Cornette, Marc Jeanty, Xenia Kavalewski , Michel Maurel, Frédéric Bourlion

Absent excusé : Jacques Dissard (pouvoir Mme Bessaa)

Absents: M^{me} Stéphanie Wallet. Philippe Gobert.

Secrétaire de séance : Michel Maurel

Secrétaire auxiliaire : Elodie Sialelli

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 20 h

1- Désignation d'un secrétaire de séance

Est désigné M. Michel Maurel, secrétaire de séance.

2- Approbation du PV du 23 septembre 2019

Le procès-verbal du Conseil Municipal extraordinaire du 23 septembre 2019 dont Monsieur le Maire redonne lecture, est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

3- Suppression d'un poste à temps partiel d'agent communal.

Le Conseil Municipal dans sa séance du 23 septembre avait déjà, après délibération approuvé la suppression de ce poste. Ce vote n'était pas suffisant car il fallait l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion. Un avis favorable ayant été obtenu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents et représentés la suppression de ce poste d'agent communal.

4- Convention Territorial Globale.

Territoire de la Communauté de Communes du Vexin Thelle 2019-2020.

Cette Convention entre les communes qui forment la CCVT et la CAF (Caisse d'Allocation Familiale) de l'Oise, a pour but de coordonner les compétences des différents acteurs du Territoire.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur cette Convention.

Pendant la délibération, durant laquelle certains conseillers constatent qu'on les met devant le fait accompli, puisque tous les points du N° 4 au point N° 8 de l'ordre du jour, ont déjà été approuvés au niveau de la CCVT. Ce vote n'a donc aucune valeur si ce n'est d'enregistrer des décisions déjà prises.

Le Conseil Municipal approuve cette Convention par 6 voix et 2 abstentions.

5- Modification statutaire SE 60

Cette modification statutaire, vise à améliorer l'organisation territoriale du Syndicat avec une offre de services fiabilisée et élargie en direction des Communautés de Communes / Agglomérations et Communes adhérentes.

Après délibération le Conseil Municipal approuve cette convention à l'unanimité des présents et représentés.

6- Adhésion de la CCVT au Syndicat Mixte pour l'aménagement de la Vallée de la Viosne.

Cette adhésion déjà votée par la CCVT, nous inclut dans ce Syndicat avec pour effet de participer financièrement aux dépenses futures d'aménagement de cette vallée.

Après délibération le Conseil Municipal approuve cette adhésion par 6 voix et 2 abstentions.

7- Adhésion de la CCVT au Syndicat Mixte du bassin de l'Epte

Comme pour le point N°6 de l'ordre du jour, cette adhésion au Syndicat Mixte du bassin de l'Epte a déjà été voté par la CCVT.

Après délibération le Conseil Municipal approuve cette adhésion à l'unanimité des présents et représentés.

8- Convention constitutive du groupement de commande de travaux de voirie entre la CCVT et ses Communes membres.

Cette Convention déjà signée le 24 septembre par la CCVT a pour but de coordonner et regrouper les travaux de voirie des communes au niveau de la CCVT permettant théoriquement des économies d'échelle.

Après délibération le Conseil Municipal approuve cette Convention par 5 voix et 3 abstentions.

9- Décision Modificative N°2 (CCAS).

L'intégration du budget du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) sur le budget de la commune avait déjà été actée durant le Conseil Municipal du 23 septembre 2019. Un problème d'ordre administratif au niveau de la Perception entraîne de devoir voter à nouveau cette décision.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette modification et l'intégration du budget du CCAS au budget de la commune à l'unanimité des présents et représentés

10- Décision Modificative N°3 (emprunts).

Une modification est demandée par la Perception concernant le montant des frais de dossier exigés par la banque différents de ceux enregistrés à la signature du contrat.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette modification et l'intégration du budget du CCAS au budget de la commune à l'unanimité des présents et représentés

11- Point sur l'école.

Le nombre d'élèves en augmentation, notamment par l'obligation de la scolarisation des enfants à partir de 3 ans, oblige le SIVOM à créer une nouvelle salle de classe sur la commune d'Hadancourt le Haut Clocher. Le maire de cette commune met tout en œuvre pour que cette nouvelle salle de classe soit prête en septembre 2020.

Il y a, compte tenu de l'âge de plus en plus jeune des enfants de la Clé Des Champs, un nombre croissant d'élèves scolarisés au SIVOM et dans d'autres communes en maternelles et en primaire. Le coût de cette scolarisation incombe entièrement à la commune de Montjavault, ce qui n'est pas normal puisque ces enfants sont placés par l'ASE (Aide sociale à l'En-

fance) de l'Oise. Nous étudions donc une solution permettant de facturer ces frais de scolarisation aux communes d'où sont originaires les enfants.

12- Point sur la MAM (Maison d'Assistantes Maternelles).

Un travail intensif de la commune pour réduire le coût de ce projet a permis après convocation des entreprises ayant répondu aux appels d'offres, d'obtenir avec l'aide du bureau d'études des prix corrects.

Après signature des contrats, il est prévu que le chantier puisse démarrer au début de l'année 2020, permettant ainsi à la MAM de pouvoir ouvrir en septembre 2020.

13- Elections municipales 2020 (calendrier).

Les prochaines élections municipales auront lieu les dimanches 15 mars (1^{er} tour) et 22 mars (2^{eme} tour) si nécessaire.

ATTENTION. Le Code Electoral a changé. Le calendrier est affiché en Mairie dans l'entrée à gauche de la porte.

14- Questions diverses.

- Les panneaux de limitation de vitesse à 70 km / heure sur la route qui mène au Parc d'Hérouval seront installés dès que le sol détrempe actuellement aura ressuyé.
- Monsieur le Maire rappelle une nouvelle fois qu'il existe un PLU (Plan local d'Urbanisme) qui a coûté cher à la commune, mais qui permet de conserver le cachet particulier de Montjavoult.
- Monsieur le Maire insiste sur l'obligation de présenter en Mairie tout projet de modification de l'existant que ce soit ce qui touche aux bâtiments, aux clôtures, aux portails, aux volets, aux implantations de garages et à toute construction en dur... Monsieur le Maire peut discuter des projets proposés lors des permanences de la Mairie.
- Des parents d'élèves du Bout du Bois souhaitent que la commune puisse installer un abribus. Une étude rapide fait apparaître des difficultés car le terrain prévu à cet effet appartient à plusieurs propriétaires. La mairie va faire tout son possible pour résoudre ce problème.
- Une nouvelle association a vu le jour. Il s'agit de l'ASMM (Amis de Saint Martin de Montjavoult), qui a pour volonté d'entretenir et de mettre en valeur l'Eglise du village.
- Compte tenu du montant prévisionnel des travaux de la MAM, l'économie prévisionnelle permet de réparer et remettre en route le carillon des cloches de l'Eglise.
- La mairie sera fermée du lundi 23 décembre 2019 au vendredi 3 janvier 2020 inclus.
- Les vœux du Maire auront lieu le samedi 11 janvier 2020 à 17h00 à la salle périscolaire.

Le prochain conseil est prévu le 9 mars 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22 h 30.